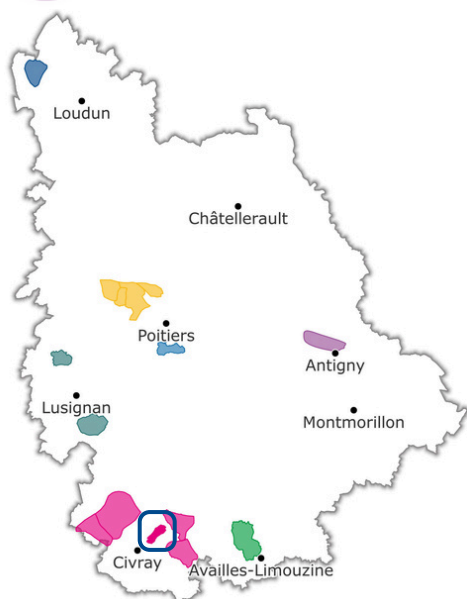


Année 2025

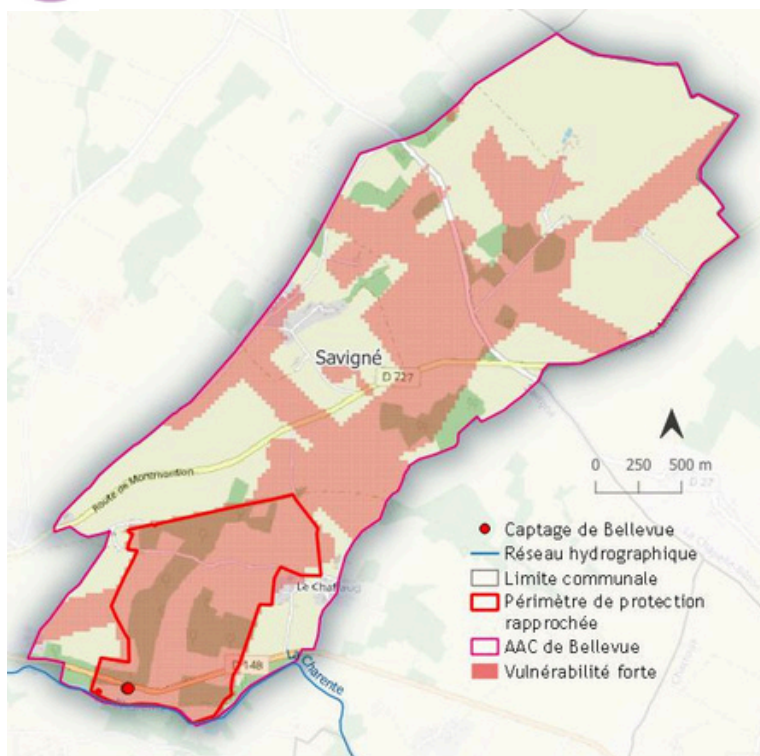
Le programme Re-Sources



Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau "naturellement" potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés "prioritaires".

Le captage de Bellevue faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat Eaux de Vienne - Siveer coordonne sur ce territoire la démarche Re-Sources via un **accord de territoire du Sud Vienne** actuellement défini pour la période 2025-2027. Le prochain accord verra le jour pour la période 2028-2030.

L'AAC* de Bellevue



691 ha

537 ha de Surface Agricole Utile

Polyculture élevage

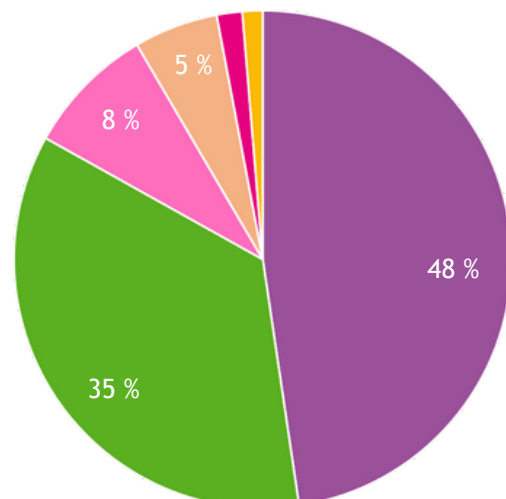
Captage prioritaire SDAGE 2022-2027

Nappe des calcaires du Jurassique Moyen

Localisation du captage : Savigné

Occupation des sols (RPG 2025)

- Oléagineux : 48 % (*colza, tournesol*)
- Fourrage : 5 % (*trèfle, luzerne*)
- Céréales : 35 %
- Prairies permanentes : 1 %
- Prairies temporaires : 10 %
- Maïs : 1 %



Qualité des eaux brutes du captage de Bellevue

Année 2025



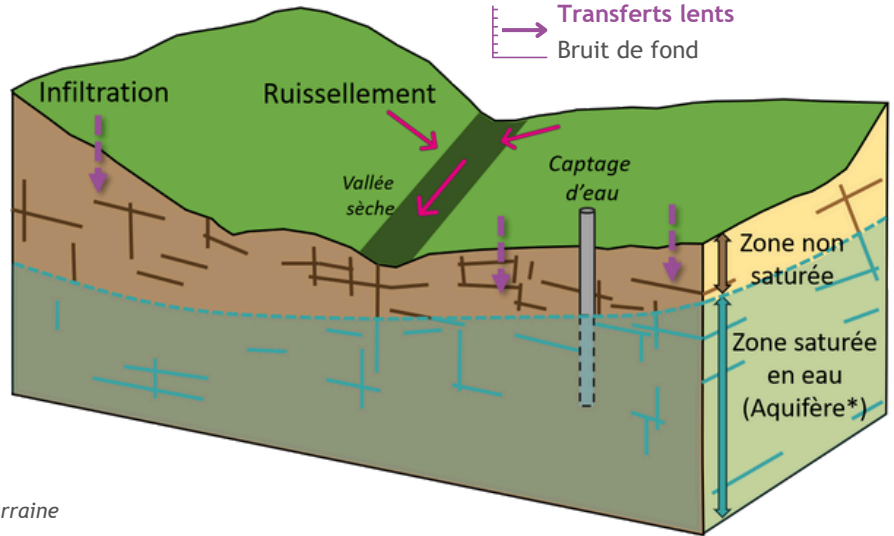
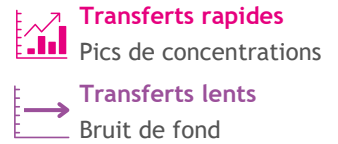
Fonctionnement hydrogéologique

Le puits de Bellevue capte les **calcaires du Jurassique moyen** en rive droite de la Charente amont.

Aucun gouffre n'est répertorié dans l'AAC de Bellevue ni **aucune doline** (pas de manifestations karstiques).

Des **transferts rapides** vers la nappe souterraine se produisent au niveau des **vallées sèches** qui témoignent du caractère **fissuré** de l'aquifère*.

Aquifère : Roche perméable et poreuse contenant l'eau souterraine*



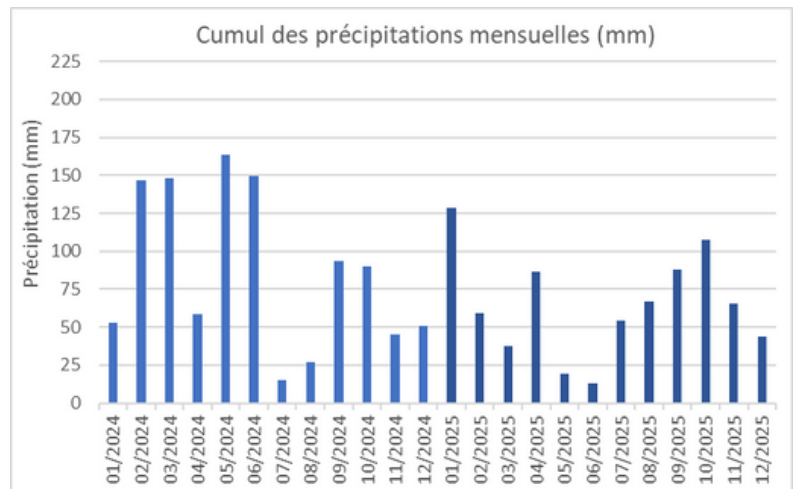
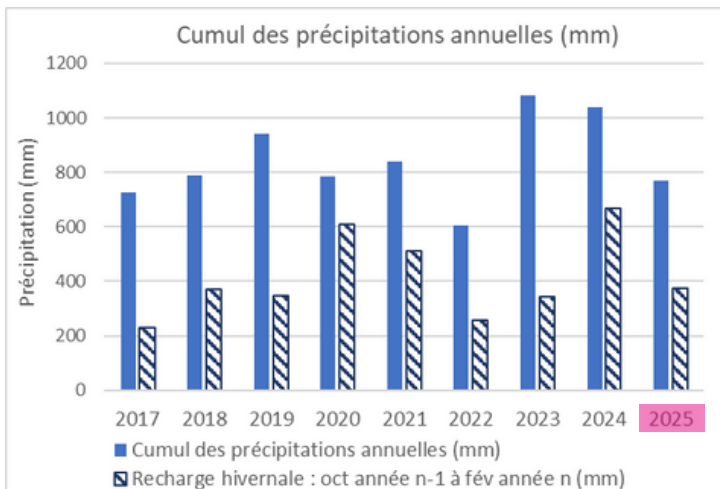
Conditions météorologiques

L'année 2025 présente un **cumul de précipitations dans la normale** à la station météo de Civray. Le mois de janvier a été le plus pluvieux avec 129 mm. La recharge hivernale 2025 (oct. 2024 à fév. 2025) est dans la moyenne et succède à une année particulièrement pluvieuse.

Les mesures suivantes ont ainsi été relevées :

- 769 mm de cumul de précipitations annuel,
- 374 mm de recharge hivernale (octobre 2024 à février 2025).

La nappe phréatique est principalement rechargée par l'infiltration de l'eau de pluie dans les lits des vallées sèches. Il faut environ 5 jours pour que le niveau de la nappe phréatique réagisse aux pics de précipitations. Cela démontre que la nappe phréatique agit comme un tampon, absorbant et stockant l'eau de pluie avant de la relâcher lentement dans le temps.



Station météo France de Civray



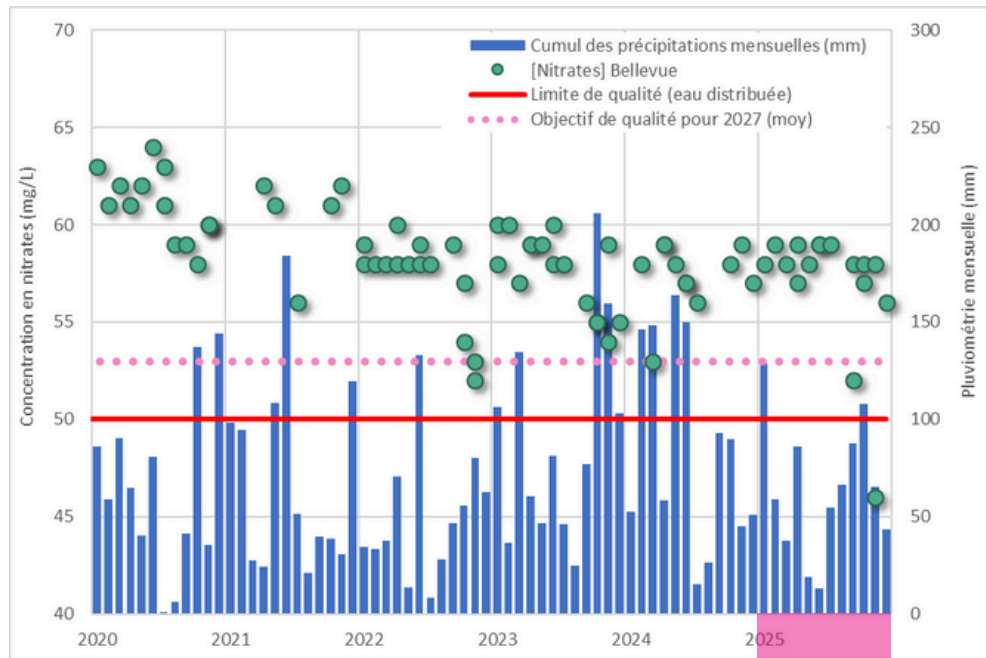
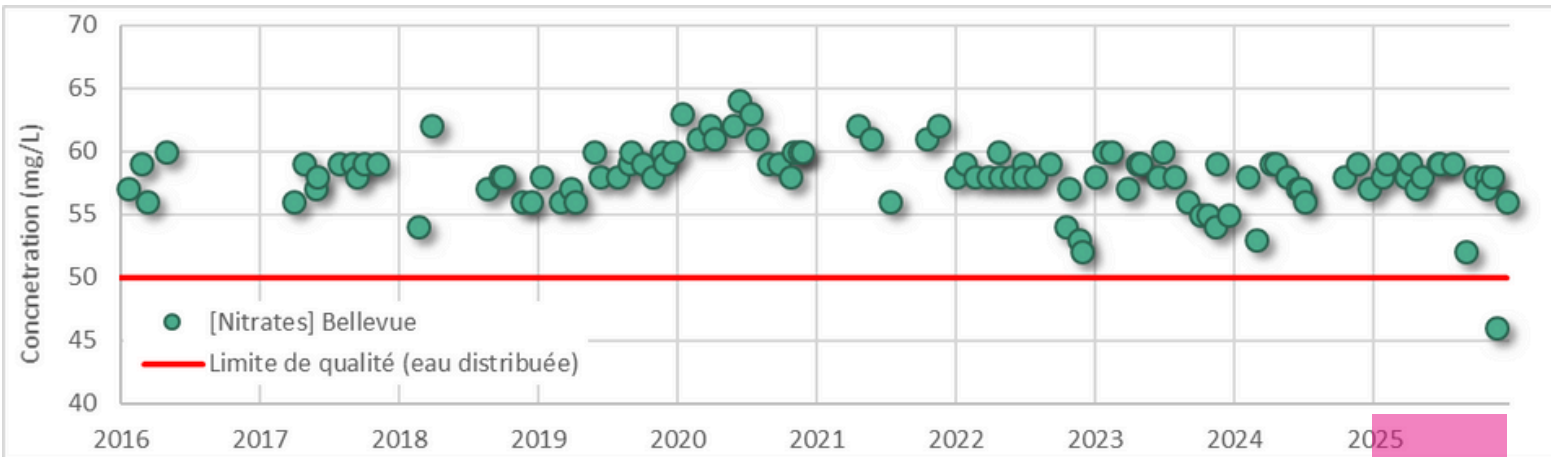
Les résultats présentés correspondent aux analyses des **EAUX BRUTES** du captage de Bellevue. **Ces eaux sont traitées** par l'usine de production d'eau potable de Saint-Pierre d'Exideuil.

Plus de **14 000 habitants** sont alimentés par cette usine pour une production moyenne annuelle de plus de **1 153 000 m³**.

Qualité des eaux brutes du captage de Bellevue

Année 2025

Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation
(arrêté du 30 décembre 2022) :
Concentration en nitrates dans les eaux destinées à la consommation humaine:
• 50 mg/L

Objectifs de qualité de l'eau brute visés
dans l'accord de territoire 2025-2027 :

Fin du contrat 2027 : **À long terme 2030 :**
MOY < 53 mg/L MOY < 50 mg/L
MAX < 57 mg/L MAX < 55 mg/L

	[] Max	[] Moy	[] Min	Nb d'analyses	Fréquence de dépassements
2019	60	58,4	56	14	100%
2020	64	60,9	58	14	100%
2021	62	60,4	56	5	100%
2022	60	57,3	52	15	100%
2023	60	57,8	54	15	100%
2024	59	57,4	53	11	100%
2025	59	56,9	46	16	94%

En 2025, la teneur moyenne en nitrates dans les eaux brutes du captage de Bellevue est **supérieure à la limite de qualité de 50 mg/L**. Cette année là, la concentration maximale enregistrée était de 59 mg/L en juin, juillet et septembre tandis que la concentration minimale était de 46 mg/L en novembre.

L'évolution des teneurs en nitrates peut difficilement être corrélée avec la pluviométrie car nous ne disposons pas de données qualité suffisantes pour pouvoir voir des tendances.

Evolution des teneurs en pesticides dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :

Concentration en pesticides et métabolites pertinents dans les eaux destinées à la consommation humaine :

- 0,1 µg/L par substance individuelle
- 0,5 µg/L pour la somme



Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans l'accord de territoire 2025-2027 :

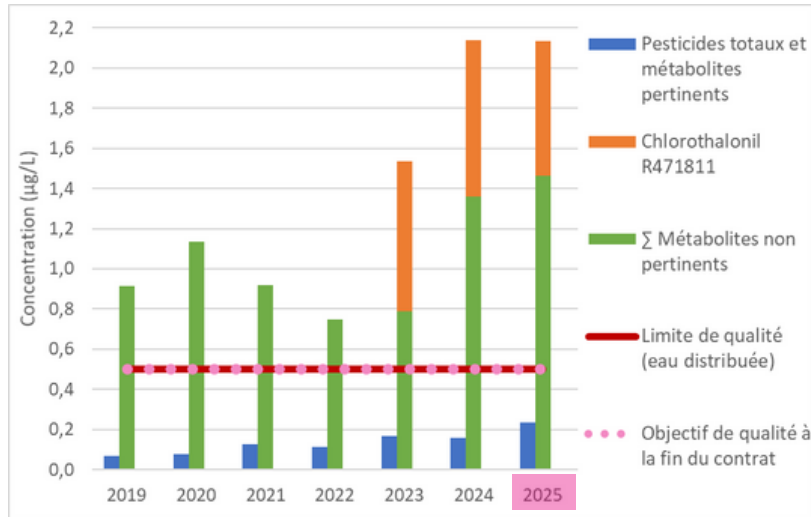
Respect des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (sur les eaux brutes)



Evolution de la somme maximale annuelle

Les concentrations en pesticides et métabolites pertinents totaux enregistrés dans l'eau brute du captage de Bellevue **sont inférieures à la limite de qualité de 0,5 µg/L**.

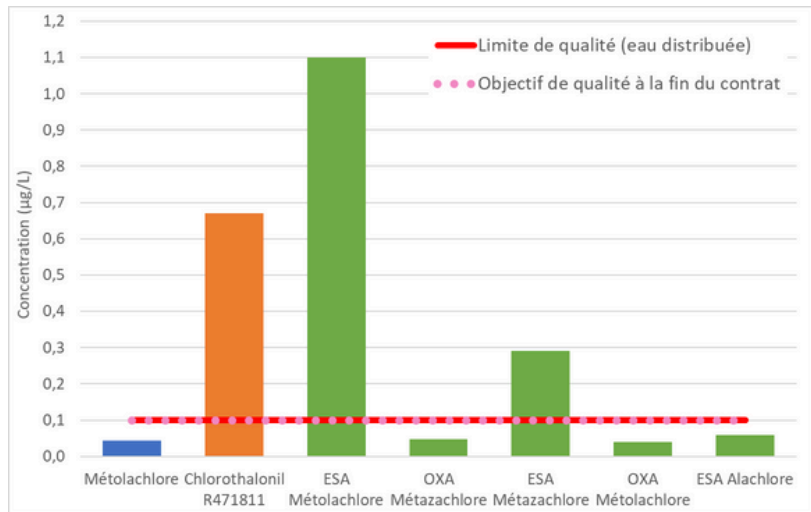
À noter des **teneurs importantes en métabolites non pertinents** dans les eaux brutes du captage. Depuis 2023, les métabolites d'un fongicide interdit depuis 2020, le chlorothalonil, sont recherchés. Le métabolite non pertinent, le chlorothalonil R471811, a été analysé à des teneurs importantes au captage.



Concentration maximale en 2025 par molécule

En 2025, le chlorothalonil R471811, métabolite non pertinent d'un fongicide, **a été détecté à des teneurs importantes** avec un maximum de 0,67 µg/L en octobre.

L'ESA métolachlore et l'ESA métazachlore, métabolites non pertinents d'herbicides, ont été détectés **au dessus des 0,1 µg/L** avec un maximum de 1,1 µg/L pour le premier et de 0,29 µg/L, tous les deux en février.



Définitions

Métabolite : Ce sont des sous-produits des pesticides. Les pesticides évoluent au fil du temps en divers métabolites. Ils se forment dans l'environnement via des processus de dégradation ou de transformation des molécules actives de pesticides.

Métabolite pertinent : Possède des propriétés comparables à celles de la substance mère ou fait peser un risque sanitaire pour les consommateurs.

Métabolite non pertinent : A fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence par l'ANSES n'ayant pas conduit à le classer comme pertinent.

Chlorothalonil R471811 : Métabolite non pertinent du chlorothalonil, fongicide interdit depuis 2020. Ce métabolite est **recherché dans les eaux brutes depuis 2023**.



Recherche de molécules

Au cours de la dernière décennie, le contrôle sanitaire de la qualité des eaux a évolué en termes de performance des **méthodes d'analyse** et de **connaissance** des molécules.

De plus en plus de substances actives et métabolites sont recherchés.

Qualité des eaux brutes du captage de Bellevue

Année 2025






En 2025, 247 molécules ont été recherchées, 14 d'entre elles ont été détectées au moins une fois.

3 molécules ont été systématiquement analysées au dessus de **0,1 µg/L** (*limite réglementaire pour les pesticides et métabolites pertinents*).

- Pesticides et métabolites pertinents
- Métabolites non pertinents
- Métabolite non pertinent recherché en 2023

Année 2025	[] Moy	[] Max	Nb d'analyses	Fréquence de détection	Fréquence de dépassement
Chlorothalonil R471811	0,571	0,670	8	100%	100%
ESA Métolachlore	0,506	1,100	8	100%	66%
ESA Métazachlore	0,228	0,290	8	100%	100%
OXA Métazachlore	0,035	0,048	8	100%	0%
Métolachlore	0,032	0,044	8	100%	0%
PFOA*	0,002	0,003	4	75%	0%
OXA Métolachlore	0,036	0,040	8	63%	0%
ESA Alachlore	0,057	0,059	8	50%	0%
Chlorothalonil SA	0,025	0,027	8	25%	0%
Diméthénamide	0,023	0,025	8	25%	0%
PFOS*	0,046	0,046	4	25%	0%
PFHpA*	0,001	0,001	4	25%	0%
PFHxA*	0,002	0,002	4	25%	0%

Focus sur les molécules quantifiées en 2025

		Type de pesticides	Réglementation en France	Exemples d'application	Noms commerciaux
	Chlorothalonil R471811	Métabolite non pertinent d'un fongicide	Interdit depuis 2020	Céréales, protéagineux, maréchage	
	Chlorothalonil SA	Métabolite pertinent d'un fongicide			
	Métolachlore**	Herbicide	Métolachlore interdit depuis 2003 S-Métolachlore interdit en 2024	Maïs, tournesol, betterave, sorgho, soja, millet-moha, haricot	
	ESA Métolachlore**	Métabolite non pertinent d'un herbicide			
	ESA Métazachlore	Métabolites non pertinents d'un herbicide	Autorisé	Colza	Alabama, Butisan S, Sultan, Rapsan 500 SC, Novall, Springbok, Trivaldi
	OXA Métazachlore				
	ESA Alachlore	Métabolite pertinent d'un herbicide	Interdit depuis 2008	Maïs	
	Diméthénamide	Herbicide	Autorisé	Colza, maïs, céréales	Anitop, Dakota-P, Isard, Novall Gold, Polaire, Springbok, Tanaris

Métolachlore** : les process analytiques ne permettent pas de distinguer Métolachlore et S-Métolachlore



Acide perfluoro n-octanoïque (PFOA) / acide perfluorooctane sulfonique (PFOS) / acide perfluoro n-heptanoïque (PFHpA) / acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS)*

Molécules appartenant à la famille des substances alkyls per- et polyfluorés, ou PFAS, utilisés depuis les années 1950 pour leurs propriétés hydrofuges et anti-graisse (textiles, produits ménagers, lutte contre les incendies...). L'exposition aux PFAS peut avoir des effets néfastes sur l'environnement et sur la santé humaine et animale.


Ce sont des substances exceptionnellement persistantes. Le PFOA, le PFOS et le PFHxS sont classés parmi les Polluants Organiques Persistants (POPs) au titre de la Convention de Stockholm.



Pour des précisions sur la qualité des eaux, vous pouvez contacter :

Claire PELISSIER

Chargée de projets "protection des hydrosystèmes"


 06 37 51 85 08

 c-pelissier@eauxdevienne.fr

Pour des informations sur les actions de l'accord de territoire du Sud Vienne, vous pouvez contacter :

Anaïs CHAUVET

Responsable du service Ressource

 06 74 31 07 97

 a-chauvet@eauxdevienne.fr

Elodie METIVIER

Chargée de projets agricoles sur les AAC du Sud Vienne

 06 48 65 18 31

 e-metivier@eauxdevienne.fr

Le programme Re-Sources du Sud Vienne est financé par :

